



COMPTES ADMINISTRATIFS

EXERCICE 2021

Présentation synthétique

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Les comptes administratifs soumis au **Conseil Communautaire du 07 avril 2022** retracent l'exécution du budget principal de la collectivité et des différents budgets annexes au cours de l'exercice comptable 2021. Ces comptes administratifs sont en concordance avec les comptes de gestion établis par le Trésorier.

Le présent rapport synthétise les informations figurant dans les maquettes comptables officielles.

Budgets concernés – Budget Principal et 9 Budgets Annexes :

- Budget Bâtiment
- Budget ZAC
- Budget Quartiers Vauban
- Budget Transport
- Budget Centre Balnéoludique
- Budget Ordures Ménagères
- Budget Assainissement
- Budget Eau
- Budget Aires de Camping-cars (créé par délibération du Conseil Communautaire adoptée en date du 24 juin 2021)

Une attention toute particulière sera apportée aux budgets sur lesquels il existe un encours de dette.

RAPPEL DES ELEMENTS DE CONTEXTE

CEUX LIES AU :

➤ Contexte exogène :

En lien avec la crise sanitaire de la COVID-19 :

- L'année 2021 reste marquée par la crise sanitaire en lien avec la pandémie ayant pour origine la circulation active du coronavirus 2019 apparu fin 2019. Dès 2020, cette crise sanitaire s'est accompagnée en France, et comme de nombreux pays dans le monde, par une crise économique et sociale majeure : traduction de la fermeture des frontières, du confinement des populations, de l'arrêt total ou partiel de nombreuses activités. Pour amortir les effets de cette crise, l'Etat a mis en place un certain nombre de mesures d'urgence et de grande ampleur pour soutenir les revenus des ménages, pour préserver l'emploi et les entreprises. Les territoires se sont également très largement mobilisés pour soutenir le tissu économique local et associatif. S'agissant de la Communauté Urbaine d'Arras, ce sont, notamment, 4 plans de secours qui auront été déployés en 2020 et 2021 pour accompagner et soutenir les petites et très petites entreprises de son territoire. A cela, vient s'ajouter sur 2021, l'impact financier du dégrèvement exceptionnel adopté en 2020 au titre des 2/3 de la CFE 2020 des entreprises du domaine touristique « élargie » ayant été le plus impactées par la crise sanitaire. Si l'Etat a pris à sa charge 50% de l'impact financier de cette disposition, la CUA en aura supporté pour sa part 151K€, impactés sur l'exercice 2021.

A ces dépenses exceptionnelles, se sont greffées d'autres dépenses en lien avec la COVID-19 : des dépenses de protections sanitaires, des surcoûts marchés, des pertes de ressources (tarifaires, VM...). En 2021, la pandémie de la COVID-19 a pris une autre tournure avec l'émergence de variants plus contagieux. De vastes campagnes de vaccination ont dès lors été organisées et en moins de 6 mois la moitié de la population a été vaccinée. Pleinement mobilisées pour faire face à la crise sanitaire, les collectivités, comme la Communauté Urbaine d'Arras, ont engagés d'importants moyens humains, matériels et financiers pour organiser et tenir ces centres de vaccination. Si elles ont bénéficié de subventions en provenance de l'ARS, il convient de préciser que les dépenses qu'elles ont réalisées dans ce cadre n'ont pas été compensées en intégralité. En 2021, le reste à charge pour la Communauté Urbaine d'Arras s'est élevé à 292K€.

En lien avec les mesures législatives issues des lois de finances :

- Afin de diminuer le taux de prélèvement obligatoire, la loi de finances pour 2018 a mis en œuvre l'engagement du gouvernement de dispenser du paiement de la taxe d'habitation sur la résidence principale une large majorité des ménages (80%) qui y sont soumis. Ce dégrèvement qui s'est opéré de manière lissée a été totalement atteint en 2020. La loi de finances pour 2020 est venue compléter ce dispositif en supprimant la taxe d'habitation sur la résidence principale pour les 20% de contribuables restants et ce de manière lissée de 2021 à 2023, via une diminution de l'imposition par tiers (30% en 2021, puis 65% en 2022 et 100% en 2023). A compter de 2021, la TH restante est nationalisée, c'est-à-dire perçue par l'Etat, et les collectivités se voient ainsi compensées, s'agissant des EPCI et des départements par une quote-part de TVA et s'agissant des communes par une redescende du taux du foncier bâti des Départements. En 2021, les comptes de la collectivité enregistrent la perception cette quote-part de TVA en lieu et place de la fiscalité relative à la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP).
- Comme chaque année, la loi de finances vient fixer l'enveloppe des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales. Pour 2021, bien que l'enveloppe nationale de la Dotation Globale de Fonctionnement ait été prévue de manière constante dans la loi de finances pour 2021, les hausses internes s'agissant de la Dotation de Solidarité Rurale (+90M€) et de la Dotation de Solidarité Urbaine (+90M€) ont été, comme chaque année, financées via une ponction sur la dotation forfaitaire des Communes et sur la Dotation de compensation des EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale). Pour la Communauté Urbaine d'Arras, la baisse

opérée sur sa dotation de compensation s'est élevée en 2021 à -188K€. Au global, la DGF de la CUA a diminué de 163K€ en 2021 par rapport à 2020 du fait des 25K€ de hausses enregistrées sur sa dotation d'intercommunalité (effet population).

➤ Contexte endogène :

En lien avec les propres décisions de la collectivité :

- Aucun transfert de compétence en 2021.
- Pas de hausse de taux sur la fiscalité « ménages » et entreprises : THRS, TFB, TFNB, TEOM, CFE, GEMAPI.
- Pas de hausse du taux de versement mobilité.

PRESENTATION SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

BUDGET PRINCIPAL

I – LE COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET PRINCIPAL DANS SES GRANDES MASSES

DEPENSES		RECETTES		
FUNCTIONNEMENT	Dépenses d'ordre	8,2	Recettes d'ordre	2,4
	Dépenses réelles	66,9	Recettes réelles	90,4
	<i>Dt subv. aux budgets annexes</i>	3,2	Produits exceptionnels dt cessions	2,5
	<i>Transport</i>	1,7	Résultat de fonctionnement N-1	32,5
	<i>Quartiers Vauban</i>	0,1		
	<i>Centre Balnéoludique</i>	0,3		
<i>Ordures ménagères</i>	1,1			
+ 75,1		-	+ 127,8	
=		+ 52,6		
INVESTISSEMENT	Dépenses d'ordre	2,5	Recettes d'ordre	8,3
	Résultat Investissement N-1	1,2	Excédent de fonct. capitalisé N-1	11,6
	Dépenses réelles équipement	28,0	Recettes réelles équipement	6,3
	Autres (Apurement 1069/M57, renb. TA)	0,8	Autres recettes	4,8
	Remb. Capital de la dette + caution	7,5	Mobilisation d'emprunt + caution	0,0
	Subv. Av.B. Annexes	1,2	Autres	0,10
	41,4		-	31,1
=		-10,2		
=		+ 42,4		
RAR	13,1	-	1,5	
RESULTAT après prise en compte des RAR		30,8		

En incluant les résultats reportés de N-1, il ressort :

- en fonctionnement, un excédent cumulé de **+52,6M€**,
- en investissement, un déficit cumulé de **- 10,2M€**,
- soit un résultat cumulé excédentaire avant prise en compte des « restes à réaliser » de **+42,4M€**.

Le montant des « restes à réaliser » en dépenses d'investissement est de 13,1M€ et en recettes d'investissement de 1,5M€ soit un solde de restes à réaliser de **11,6M€**. Ces restes à réaliser feront l'objet de reports dans le cadre du Budget Primitif 2022.

Après prise en compte du solde de ces « restes à réaliser », le résultat cumulé disponible est de **30,8M€**.

II – LES DEPENSES ET LES RECETTES REELLES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

Si on exclut les écritures d'ordre en dépenses et en recettes,

- les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à 66,9M€
- les recettes réelles de fonctionnement ont atteint 92,9M€ (dont produits exceptionnels), hors excédent de la section de fonctionnement reporté de N-1, et 125,3M€ en intégrant l'excédent de fonctionnement reporté de N-1 pour 32,5M€.

FONCTIONNEMENT (M€)			
DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
Charges à caractère général	9,1	Excédent de fonct. reporté de N-1	32,5
Reversements aux communes	28,5	Impôts et taxes dt TH, TFB, TFFNB, CFE, CVAE, IFER, TASCOM, FNGIR, FPIC, Taxe de séjour, Gemapi, TCCFE, AC négative, droit de place ...	64,8
dt AC = 22,4M€ / DSC = 6,1M€		Dotations et subventions dt DGF, DC RTP, a.l. Compensatrices, FCTVA, subventions	23,6
soit près de 43% des DRF		Produits exceptionnels dt cessions	2,5
Autres reversements de fiscalité (dt FPIC)	0,6	Autres ressources refacturation MAD, remb. divers personnel, produits des domaines, remboursement sinistres, ADS ...	2,0
Charges "brutes" de personnel et frais assimilés	15,1	Reprises sur provisions	0,1
Sub. asso, SDIS et indemnités	7,0		
dt Sub. asso + MAD = 2,8M€			
dt SDIS = 3,1M€			
dt autres et indemnités = 1,2M€			
Charges financières (intérêts dette)	1,6		
Provisions pour risques	0,1		
Equilibre des budgets annexes* et autres	5,0		
TOTAL DEPENSES REELLES	66,9	TOTAL RECETTES REELLES	125,3

Taux d'exécution sur la base du budget voté : BP + BS + DM = 94,1%

* Subv. d'équilibre au fonct. des budgets annexes :

B.Transport	1,67
B.Ordures Ménagères	1,07
B.Quartiers Vauban	0,13
B.Balnéoludique	0,32

• COTE DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT :

En 2021, les dépenses réelles de fonctionnement ont été exécutées à **94,1%** par rapport aux crédits votés au titre de l'exercice (BP+ BS + DM).

Le premier poste de dépenses en fonctionnement reste celui des **reversements aux communes** via l'Attribution de Compensation (AC) et la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) pour **28,5M€** soit près de 43% des dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice. Ces reversements n'ont connu aucune évolution en 2021 du fait :

	2020	2021	Evol.
AC	22 409 670	22 409 670	0%
DSC	6 067 416	6 067 416	0%
Total	28 477 086 €	28 477 086 €	0%

- ✓ S'agissant des Attributions de Compensation, de l'absence en 2021 de transfert de compétence
- ✓ S'agissant de la Dotation de Solidarité Communautaire du maintien de l'enveloppe N-1.

Les charges « brutes » de personnel (c'est-à-dire les charges de personnel non retraitées notamment des refacturations soit aux budgets annexes soit auprès d'organismes divers) et frais assimilés, reprises au chapitre 012, représentent **15,1M€** soit 22,5% des dépenses réelles de fonctionnement, soit une proportion relativement stable par rapport à 2020, 22,4%). Il s'agit du second poste de dépenses de la section de fonctionnement. Ce poste de dépenses est par ailleurs en hausse de +3,64% par rapport à 2020.

Trois natures de dépenses sont à distinguer au niveau de ces charges. Ainsi, la masse salariale brute du Budget Principal (salaires + charges) s'élève pour sa part à **15M€** en 2021. A noter que l'allocation de vétérance payée en 2020 sur le chapitre 012 est payée sur le chapitre 65 à compter de 2021.

	2020	2021	2021/2020
Masse salariale	14 398 936	14 974 041	3,99%
RH - fonctionnement (Médecine du travail, pharmacie ...)	71 674	76 293	6,44%
Allocation de vétérance versée au SDIS	51 652		-100,00%
Total (012)	14 522 262 €	15 050 333 €	3,64%

ZOOM sur la masse salariale tous budgets confondus

Il s'agit ici d'une approche des **dépenses nettes de personnel de la CUA**. Les dépenses nettes de personnel correspondent à la masse salariale (salaires + charges) telle qu'elle figure au Compte Administratif, tous budgets confondus, retraitée des refacturations de masse salariale opérées sur les budgets annexes Assainissement, Eau et Quartiers Vauban, des refacturations de personnel mis à disposition d'associations (SCOTA, COS,), de la prise en compte des recettes en ce qui concerne la gestion de l'ADS (Autorisation du Droit des Sols) et déduction faite de remboursements divers tels que les remboursements de supplément familial, le remboursement de charges de sécurité sociale et prévoyance ...)

	Dépenses		Recettes liées aux refacturations et autres recettes			dt Dépenses nettes de masse salariale	Evol. 2021/2020
	Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés	dt Dépenses brutes de masse salariale	de la masse salariale des budgets annexes (eau, ass et Emprises militaires)	des agents MAD d'organismes divers (SCOTA, COS, MEM ...)	et Autres (ADS, remb. Trop perçu sup.familial....)		
Budget principal	15 050 333	14 974 041	-467 578	-296 916	-297 767	13 911 781	3,12%
Budget assainissement	279 027	279 027				279 027	6,45%
Budget Eau	128 250	128 250				128 250	-0,52%
Budget Emprises Militaires	60 302	60 302				60 302	1,28%
Budget transport	113 633	113 633				113 633	3,00%
Total	15 631 545	15 555 252	-467 578	-296 916	-297 767	14 492 992	3,14%
Masse salariale nette au CA 2021		14 492 992					

En 2021, la masse salariale nette est en progression de **+3,1%** par rapport à 2020. Cette progression s'explique par :

- Les avancements de grades, d'échelons et de promotions internes qui s'impactent automatiquement chaque année,
- Les réévaluations des premiers indices des grilles de catégorie C liées aux réévaluations du SMIC (janvier et octobre),
- La révision de la participation en matière de prévoyance intervenue en mars dernier,
- Le coût de fonctionnement sur la partie RH de la tenue du centre de vaccination,
- Les recrutements prévus en 2020 et décalés sur 2021 (directeur de la commande publique, responsable de l'exécution budgétaire, menuisier, agent de voirie, chef de projet renouvellement urbain...),
- Les recrutements de croissance prévus au Budget Principal de 2021 (chargé de mission formation, agent d'entretien des salles de sport, apprenti à l'informatique, assistante administrative et comptable au Pôle Economique...) même si bon nombre d'entre eux ont été décalés dans le temps et sont intervenus dans le courant du 2nd semestre.

Les **charges à caractère général** se sont élevées à **9,1M€** et regroupent différentes natures de dépenses nécessaires au fonctionnement courant de la collectivité. Parmi les dépenses les plus représentatives figurent :

- Pour **1M€** les autres contrats divers de prestations de services (gestion des aires d'accueil des GDV, actions atelier santé, PDSU et qualifications des pratiques, audit AFP2i, observatoire de la fragilité, Main Square Festival en balade, ...)
- Pour **947K€** les dépenses affectées à la gestion des eaux pluviales
- Pour **918K€** les dépenses de petits entretiens de la voirie et des réseaux
- Pour **910K€** les prestations confiées à l'Office de Tourisme Communautaire
- Pour **703K€** les frais d'eau, d'électricité et de chauffage urbain
- Pour **474K€** les cotisations à des organismes divers
- Pour **438K€** de dépenses de maintenance
- Pour **429K€** l'entretien des terrains, des bâtiments publics
- Pour **401K€** de dépenses COVID dont celles relatives à la tenue du centre de vaccination.
- Pour **278K€** de taxes foncières
- Pour **191K€** les dépenses liées aux locations immobilières et mobilières, ainsi que les charges locatives
- Pour **187K€** de frais d'entretien de poteaux et bouches incendie
- Pour **183K€** de frais de télécommunication
- Pour **122K€** de frais de carburant
- Pour **111K€** de frais d'assurance multirisque
- Pour **111K€** de frais d'assurance multirisque
- Pour **105K€** de frais de gardiennage
- Pour **100K€** d'achats de « Pass numérique »
- Pour **93K€** de versement obligatoire auprès des organismes de formation
- Pour **82K€** de frais de nettoyage des locaux, etc ...

Quant aux **autres charges courantes** pour **7M€** (hors subventions d'équilibre aux budgets annexes), elles se répartissent notamment entre les subventions aux associations pour **2,8M€** (subventions + mises à disposition) et la contribution obligatoire qui est versée au bénéfice du contingent incendie (dont l'allocation de vétéran) pour **3,1M€**. A noter, que la contribution au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) est déterminée par application de la contribution par habitant décidée par le SDIS qui s'applique à la population du territoire. En 2021, cette contribution par habitant s'est élevée à 28€ (soit +0,4% / 2020) pour une population communautaire de 107 763 habitants.

Les **charges financières** liées aux intérêts de la dette ont représenté une dépense de 1,6M€ en baisse de - 13,3% par rapport à 2020 du fait des taux faibles et d'un encours de dette en baisse. Au 31/12/2021, l'encours de dette sur ce budget s'élève à **55M€** (soit -7,5M€ par rapport à l'encours de dette au 31/12/2020) et se compose de **36 contrats** d'emprunt dont **94,6% à taux fixe** pour un coût moyen de la dette au 31/12/2021 de **2,62%**.

Le Budget Principal est amené à équilibrer, en fonctionnement, certains de ses budgets annexes. Pour 2021, cet équilibre est intervenu à hauteur de 3,2M€ dont 1,67M€ pour le Budget Transport, 1,07M€ pour le Budget des Ordures Ménagères (en lien avec la hausse de 6€/habitant intervenue en cours d'année au titre de la contribution versée au SMAV. A noter que les ressources issues de la TEOM ne permettent pas la couverture des dépenses de fonctionnement au titre de cette compétence), 125K€ pour le Budget Quartiers Vauban et 321K€ pour le Budget Balnéoludique.

La subvention d'équilibre au Budget Transport est en baisse de **-13,8%** (-267K€) par rapport à 2020. Cette baisse s'explique notamment par :

- la hausse des recettes issues du versement mobilité. Ces recettes se sont élevées à 12,3M€ en 2021 contre 11,5M€ en 2020, soit 851K€. En effet, en 2020 et du fait de l'impact de la crise sanitaire, les ressources de VM ont

connu une baisse, certes limitée comparativement à d'autres territoires, de -346K€ par rapport à 2019. En 2021, les ressources de VM sont revenues à un niveau supérieur à celui d'avant la crise sanitaire.

Cette hausse 2021 des ressources de VM a été en partie absorbée par :

- la hausse des dépenses réelles de fonctionnement de +290K€ (en lien avec l'actualisation de la contribution financière pour contraintes de services publics versée au délégataire, l'augmentation des dépenses de maintenance, de taxes foncières, des dépenses en lien avec le transport des scolaires etc...),
- la hausse des dotations aux amortissement nettes des subventions transférables (+45K€)
- et la baisse des recettes exceptionnelles de -262K€.

• **COTE RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT :**

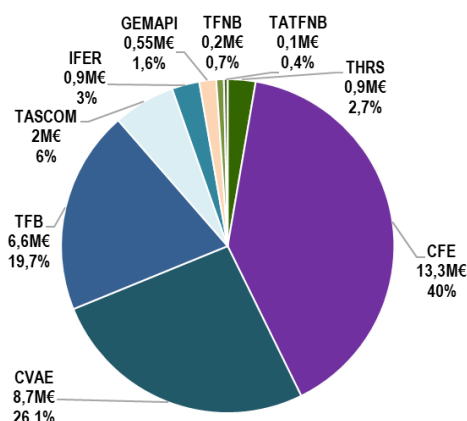
Les recettes de fonctionnement du Budget Principal se sont élevées à 92,8M€ (hors excédent reporté de N-1) et sont composées majoritairement de ressources issues de la fiscalité directe locale.

Depuis 2013, la Communauté Urbaine d'Arras n'a pas fait évoluer les taux de la fiscalité « ménages » et entreprises sur son territoire. Les taux votés au titre de l'année 2021 ont donc été identiques à ceux des années antérieures.

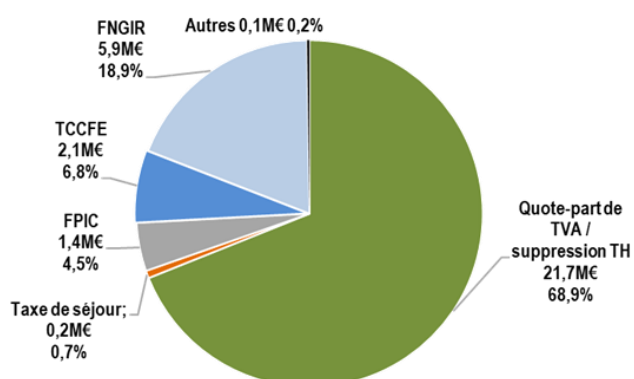
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
TH / THRS	16,53%	16,53%	16,53%	16,53%	16,53%	16,53%	16,53%	16,53%	16,53%
TF	5,77%	5,77%	5,77%	5,77%	5,77%	5,77%	5,77%	5,77%	5,77%
TFNB	11,45%	11,45%	11,45%	11,45%	11,45%	11,45%	11,45%	11,45%	11,45%
CFE	30,58%	30,58%	30,58%	30,58%	30,58%	30,58%	30,58%	30,58%	30,58%

Le poste « impôts et taxes » (chapitre 73) s'est élevé à **64,8M€** : Le détail de ces ressources a été le suivant en 2021 :

Fiscalité directe locale : 33,31M€



Autres : 31,45M€



Consécutivement à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les EPCI, comme la Communauté Urbaine d'Arras, se sont vus compensés de cette perte de ressources par une quote-part de TVA versée par l'Etat.

S'agissant de la Communauté Urbaine d'Arras, cette quote-part de TVA s'est élevée en 2021 et pour sa première année d'application à 21,7M€. Ce montant, ainsi déterminé par les textes, a été établi à partir des bases de THRP 2020 multipliées par le taux de TH de la collectivité au titre de 2017 auxquelles sont venus s'ajouter la moyenne des rôles supplémentaires et complémentaires des années 2018, 2019 et 2020 ainsi que les allocations compensatrices de TH.

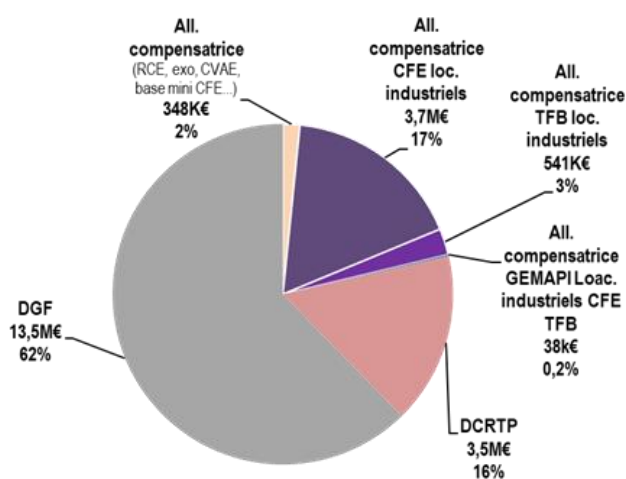
Par ailleurs, et compte-tenu du contexte sanitaire de la COVID-19, la loi de finances pour 2022 a permis d'introduire la prise en compte des rôles supplémentaires de THRP 2020 émis jusqu'au 15 novembre 2021 dans le calcul de la fraction du produit net de la taxe sur la valeur ajoutée affectée notamment aux EPCI à fiscalité propre, aux motifs que les travaux annuels de mise à jour des bases d'imposition à la THRP au titre de 2020 ont pu, localement, être affectés par les effets de la crise sanitaire. Cette disposition de la loi de finances 2022 s'est traduite pour la CUA par un versement complémentaire de 32K€ au titre de la quote-part de TVA de 2021.

En ce qui concerne le produit fiscal issu de la THRS, celui-ci s'est élevé pour 2021 à 890K€. Ce produit se répartit de la manière suivante :

- 736K€ de THRS
- 74K€ de rôles supplémentaires
- 90K€ de recettes exceptionnelles suite à une notification erronée de l'état 1386 RC. En effet, lors de la notification des bases définitives de THRS via l'état 1386 RC, une erreur dans le montant notifié aux collectivités s'est introduite annonçant aux collectivités davantage de produits que ce qu'elles pouvaient escompter. Suite à un arbitrage des services de Bercy, cette erreur s'est faite en faveur des collectivités puisque l'Etat a décidé de verser l'intégralité du montant notifié. Il est précisé que ce montant de 90K€ supplémentaires intervient uniquement et exceptionnellement en 2021.

En ce qui concerne le poste regroupant les **dotations et subventions (chapitre 74)**, il s'est élevé à **23,6M€**. Ce poste comporte, dorénavant, les compensations de l'Etat au titre de la baisse des impôts de production des établissements industriels décidée en loi de finances 2021. Ces compensations nouvelles se répartissent entre les allocations compensatrices de CFE et de TFB pour les locaux industriels et les allocations compensatrices de CFE et de TFB pour les locaux industriels au titre de la part GEMAPI.

Dotations et allocations compensatrices : 21,66M€



Autres : 1,934M€

Subvention de fonctionnement en K€	2 021
Subvention Etat Logement d'abord	338,50
Refacturation aux communes ADS	232,48
FCTVA	216,33
Subvention atelier santé / qualification des pratiques	165,63
Subvention CAF Gens du voyage	148,18
Subvention ADEME CO TRI	135,00
Subvention (SAGE, Zones humides, GEMAPI ...)	120,63
Autres	102,86
Subvention observatoire de la tranquillité publique	90,00
Participation MSF en ballade	85,00
Département Fonctionnement Salles de sport	82,38
Subvention ARS Centre de vaccination	71,91
Ressources humaines (ARS, ASP, formation doctorante ...)	45,04
Subvention Etat Pass numériques	44,44
Subvention Etat politique de la ville, PDSU	37,00
Subvention DRAC schéma lecture publique	19,00

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) de la Communauté Urbaine d'Arras, composée de la Dotation d'Intercommunalité (DI) et de la Dotation de Compensation (DC), s'est élevée en 2020 à 13,5M€. Par rapport à 2020, elle est en baisse de -163K€. Cette nouvelle baisse s'explique notamment par le fait que bien que l'enveloppe DGF nationale ait été constante en 2021 par rapport à 2020, les hausses de la DSR (Dotation de Solidarité Rurale) et de la DSU (Dotation de Solidarité Urbaine), composantes de la DGF des communes, ont progressé respectivement de 90M€ chacune et ont été financées au sein de cette enveloppe nationale par ponction sur la dotation de compensation des EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) et la dotation de péréquation des communes. En 2021, la baisse de la dotation de compensation de la CUA a atteint -188K€.

Pour rappel, pour la première fois en 2019, la dotation de compensation de la CUA est passée sous la barre des 10M€. Cette baisse est essentiellement due à la ponction faite par l'Etat sur cette enveloppe pour financer les hausses de la DSR (Dotation de Solidarité Rurale) et de la DSU (Dotation de Solidarité Urbaine) au bénéfice des communes.

Par ailleurs, la dotation d'intercommunalité a quant à elle diminué à compter de 2014 sous l'effet de la contribution demandée par l'Etat aux collectivités locales en lien avec l'objectif de réduction des déficits publics.

	DGF 2013	DGF 2014	DGF 2015	DGF 2016	DGF 2017	DGF 2018	DGF 2019	DGF 2020	DGF 2021
Dotation d'Intercommunalité	8 148 353	7 556 589	5 987 986	4 353 980	4 039 190	4 016 798	4 026 486	4 020 841	4 046 373
Dotation de Compensation	11 070 246	10 950 743	10 713 226	10 507 228	10 254 850	10 042 125	9 813 101	9 634 925	9 446 504
Total DGF	19 218 599	18 507 332	16 701 212	14 861 208	14 294 040	14 058 923	13 839 587	13 655 766	13 492 877
Baisse annuelle		-711 267	-1 806 120	-1 840 004	-567 168	-235 117	-219 336	-183 821	-162 889

Les **autres ressources de fonctionnement** de ce budget se sont élevées à 4,5M€ et comprennent notamment les atténuations de charges, les produits du domaine, les autres produits de gestion courante et les produits exceptionnels. En 2021, les produits exceptionnels se sont élevés à 2,5M€ dont 1,6M€ (provision) au titre du sinistre relatif au centre balnéoludique et 384K€ de cessions.

• UNE EPARGNE BRUTE 2021 EN LEGERE PROGRESSION PAR RAPPORT A 2020



L'épargne brute (ou capacité d'autofinancement brute) correspond au solde des opérations réelles de fonctionnement, hors excédent de fonctionnement reporté de N-1 et opérations exceptionnelles.

Au 31/12/2021, l'épargne brute atteint **23,5M€** :

	En M€	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dépenses réelles de fonctionnement		62,8	61,9	61,4	62,5	63,3	64,9	66,9
Recettes réelles de fonctionnement		79,6	77,7	80,6	82,7	86,3	88	90,4
Epargne brute		16,7	15,8	19,2	20,1	23,1	23,1	23,5

Par rapport à 2020, les dépenses réelles de fonctionnement ont progressé de +3,1% soit +2M€. Quant aux recettes réelles de fonctionnement, elles ont évolué de +2,7% soit +2,4M€. En d'autres termes, la hausse recettes de fonctionnement a permis d'absorber la hausse des dépenses de fonctionnement. Le solde positif de +368K€ est à l'origine de la hausse de l'épargne brute sur 2021.

Côté dépenses réelles de fonctionnement :

La hausse des dépenses de fonctionnement de +2M€ par rapport à 2020 s'explique par :

- Une hausse des **charges à caractère général** (chapitre 011) de **+6,6%** par rapport à 2020 soit + 561K€ (dont +960K€ de dépenses en hausse au niveau des prestations de services, des études, de l'achat des « pass numériques », des fluides, des cotisations et -399K€ de dépenses courantes en moins en lien avec la COVID)
- Une hausse de +528K€ du chapitre dédié aux charges brutes de personnel et frais assimilés
- Une hausse de +187K€ en ce qui concerne les atténuations de produits dont 151K€ de dégrèvement exceptionnel de CFE au bénéfice des entreprises des secteurs les plus impactés par la crise sanitaire (délibération adoptée en Conseil Communautaire du 30 juillet 2020. A noter que ce dispositif exceptionnel, pris en charge à 50% par l'Etat s'est appliqué en 2020 aux entreprises concernées, mais que l'impact financier pour les collectivités ayant délibéré, comme la Communauté Urbaine d'Arras, s'est traduit sur l'exercice 2021.)
- **Une baisse des intérêts de la dette** liée à un encours de dette lui-même en baisse : -242K€.
- Une hausse des autres **charges de gestion courante** (chapitre 65) de **+12%** soit +1,06M€. Cette hausse est notamment imputable à la hausse de la subvention d'équilibre versée par le budget principal au budget annexe des ordures ménagères de +708K€ par rapport à 2020 (du fait de la majoration de +6€/habitant de la contribution versée au SMAV). A noter s'agissant de la subvention d'équilibre versée au budget transport, que celle-ci est en baisse de -267K€ par rapport à 2020 sous l'effet de la hausse des produits issus du VM. Par ailleurs, sur ce chapitre, les créances éteintes (Fraisnor) et admissions en non-valeur ont atteint 311K€ en 2021 alors qu'en 2020 aucune écriture n'avait été enregistrée.
- Une baisse des **charges exceptionnelles** (chapitre 67) de -74K€. Cette baisse correspond au solde d'un certain nombre de postes de dépenses en baisse (comme celles relatives aux dépenses COVID -485K€) et d'un certain nombre de nouvelles dépenses (comme le déménagement de l'école du cirque pour 148K€, le protocole indemnitaire pour la passerelle de l'écluse de Saint Nicolas pour 148K€).

Côté recettes réelles de fonctionnement :

Les recettes réelles de fonctionnement (hors recettes exceptionnelles) devraient enregistrer une hausse de **+2,7%**, soit **+2,4M€** par rapport à 2020. Cette hausse résulte notamment de la **croissance sur 2021 des ressources fiscales** (CFE, THRS, TFPB) par rapport à 2020 qui est liée essentiellement à la dynamique naturelle des bases taxables (rappelons que pour 2021, la progression des bases cadastrales s'appuyant sur l'IPCH a été très faible soit +0,2%) et des rôles supplémentaires perçus sur l'exercice 2021 pour 1M€ (CFE, TH, TFB).

III – LES DEPENSES ET LES RECETTES REELLES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT (M€)			
DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
Déficit investissement reporté N-1	1,2	Couverture du déficit et reports N-1 (1068)	11,6
Dépenses d'équipement (20,204,21,23,27,45)	28,0	Subventions d'investissement reçues et autres (13,204,21,27,45)	6,3
Equilibre Budgets annexes (Emp. Militaires, B.aire de camping-cars.)	1,2	Autres ressources (FCTVA, TA)	4,8
Remboursement du capital de la dette et caution	7,5	Mobilisation d'emprunt et caution	0,0
Divers (apurement compte 1069/M57, écritures de régularisation)	0,8	Divers (écritures de régularisation)	0,10
TOTAL DEPENSES REELLES	38,8	TOTAL RECETTES REELLES	22,8

Côté dépenses réelles d'investissement :

Les dépenses d'équipement (20,21,23) et autres (204,21,23) se sont élevées à **28M€**.

Le remboursement du capital de la dette s'est élevé à **7,5M€**.

Le budget principal a par ailleurs consenti sur 2021 :

- Une subvention de 289K€ pour l'équilibre en investissement du Budget Quartiers Vauban.
- Une subvention de 954K€ au budget annexe aire de camping-cars.

Il convient par ailleurs de préciser que l'apurement du compte 1069* pour un montant de 697K€ a été opéré par délibération du Conseil Communautaire adopté en date du 30 septembre.

*Apurement du compte 1069 :

A compter du 1er janvier 2024, la M57, instruction budgétaire et comptable la plus récente, deviendra le référentiel de droit commun en lieu et la place de l'instruction budgétaire et comptable M14, et que dans cette perspective il est indispensable d'apurer le compte 1069 (« Reprise 1997 sur excédents capitalisés – Neutralisation de l'excédent des charges sur les produits ») car ce compte n'existe pas au plan de compte M57. Pour rappel, le compte 1069 est un compte non budgétaire créé lors de l'instauration, en 1997, de l'instruction budgétaire et comptable M14 afin de neutraliser l'incidence budgétaire résultant de la première application des règles de rattachement des charges et des produits de l'exercice.

Côté recettes réelles d'investissement :

En 2021, la Collectivité n'a recouru à aucun emprunt sur ce budget principal. A fin 2021, son encours de dette en baisse s'élève à 55M€.

	au 31/12/2020				au 31/12/2021				
	Encours de dettes au 31/12/2020	Provision cumulée jusqu'au 31/12/2020 annuité Emprunt In fine*	Avances remboursables du budget principal au budget bâtiment	Encours de dettes au 31/12/2020 déduction faite des provisions cumulées Emprunt In Fine	annuités d'emprunt 2021 (remboursement annuité en capital)	Provision annuité 2021 Emprunt In fine*	Avances remboursables Agence de l'eau (prêt à 0%) au 31/12/2021	Mobilisation emprunt 2021	Encours de dette au 31/12/2021
BUDGET PRINCIPAL	67,29	3,92	-0,84	62,53	7,05	0,49			55,0

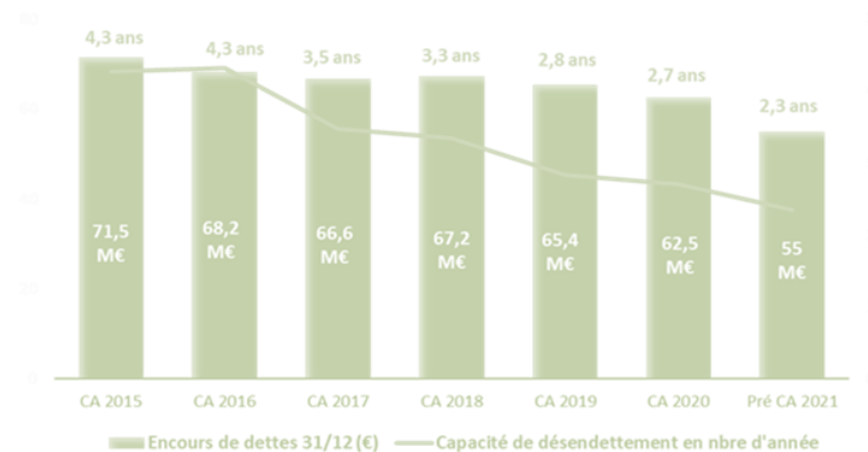
*Emprunt In Fine : remboursement de la totalité du capital en 2022 - un emprunt obligataire souscrit en 2012 sur 10 ans pour 4,9M€. Chaque année est provisionnée dans les comptes l'échéance annuelle. En cumul depuis 2013, la somme atteint au 31/12/2021 : 4 410 000€

Les autres recettes d'investissement de l'exercice 2021 sont par ailleurs composées de **subventions d'équipement** (Chapitre 13) et autres (204,21,27,45) pour un montant de **6,3M€** (hors cessions – les éventuelles cessions étant reprises en recettes exceptionnelles de fonctionnement), de ressources issues notamment du **FCTVA** et de la **Taxe d'Aménagement** pour un montant de **4,8M€**.

- **CAPACITE DE DESENETTEMENT :**

L'encours de dette du Budget Principal se situe au 31/12/2021 à **55M€** (après déduction des provisions pour remboursement de l'emprunt In Fine). **Ramené à l'épargne brute dégagée au compte administratif 2021 pour 23,5M€, la capacité de désendettement à fin 2020 atteint 2,3 ans.**

Sur 2021, cette amélioration de la capacité de désendettement s'explique par La conjugaison d'un stock de dette en baisse du fait du non-recours à l'emprunt sur 2021 et d'une épargne brute en légère hausse par rapport à 2020.



PRESENTATION SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

BUDGET TRANSPORT

I – LE COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET TRANSPORT DANS SES GRANDES MASSES

	DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT	Dépenses d'ordre	2,8	Recettes d'ordre	0,8
	Dépenses réelles	13,2	Recettes réelles	15,3
			Produits exceptionnels	0,02
		+ 16,1		+ 16,1
	=		+ 0,0	
INVESTISSEMENT	Dépenses d'ordre	0,8	Recettes d'ordre	2,8
	Dépenses réelles équipement	4,0	Excédent d'investissement reporté N-1	1,6
			Recettes réelles équipement	1,3
			Autres recettes	0,6
	Remb. Capital de la dette	0,6	Mobilisation emprunt	0,0
		+ 5,3		+ 6,4
	=		+ 1,1	
			+ 1,1	
RAR	0,7	-	0,01	
	RESULTAT après prise en compte des RAR			
			0,4	

En incluant les résultats reportés de N-1, il ressort :

- en fonctionnement, un résultat nul,
- en investissement, un excédent cumulé de **+ 1,1M€**
- soit un résultat cumulé avant prise en compte des « restes à réaliser » de **+ 1,1M€**

Le montant des « restes à réaliser » en dépenses est de 0,7M€ et en recettes de 0,01M€, soit un solde positif de « restes à réaliser » de **649K€**.

Ces restes à réaliser feront l'objet de reports dans le cadre du Budget Primitif 2022.

Après prise en compte du solde de ces « restes à réaliser », le résultat disponible est de **446K€**.

II – LES DEPENSES ET LES RECETTES REELLES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET TRANSPORT

Si on exclut les écritures d'ordre en dépenses et en recettes de fonctionnement :

- Les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à **13,2M€**.
- Les recettes réelles de fonctionnement ont atteint **15,3M€**.

FONCTIONNEMENT (en M€)

<u>DEPENSES REELLES</u>		<u>RECETTES REELLES</u>	
Charges à caractère général	13,0	Produits issues de prestations	1,12
dt Contribution forfaitaire versée au délégataire : 12,2M€		dt conventions avec le CG 62 pour le transport scolaire : 1,12M€	
dt Remb. €€ taxe sur les salaires + CFE : 493K€			
dt dépenses de maintenance + TF : 145K€			
Charges de personnel	0,11	Produits issus de la fiscalité VM	12,3
Atténuations de produits (restitution VM)	0,00	Subventions Région/transport lycéens	0,07
Autres charges de gestion courante	0,04	Subventions du Budget Principal	1,7
Charges financières	0,051	Autres prod. de gestion courante (comp. Chang. de seuil)	0,1
Dotations aux provisions	0,0003	Produits exceptionnels dt intéressement / TIPP et rep. prov	0,024
TOTAL DEPENSES REELLES	13,2	TOTAL RECETTES REELLES	15,3

Taux d'exécution sur la base du budget voté : BP+BS+ DM = 99,1%

Côté dépenses réelles de fonctionnement :

En 2021, les dépenses réelles de fonctionnement ont été exécutées à 99,1% par rapport aux crédits votés au titre de l'exercice (BP+BS+DM), soit un montant de **13,2M€**.

Ces dépenses sont majoritairement composées de **charges à caractère général pour 13M€** qui reprennent notamment les dépenses afférentes à la contribution financière forfaitaire (12,2M€) versée au délégataire (Artis) en charge de l'exploitation du réseau de transport public de voyageurs, les dépenses liées à la refacturation par ce dernier de la taxe sur les salaires et de la Cotisation Foncières des Entreprises (493K€) conformément au contrat de DSP (Délégation de Service Public), les dépenses de maintenance et de taxe foncière pour 145K€, etc....

Les **charges financières** sur ce budget d'un montant de 51K€ correspondent aux intérêts liés aux **emprunts mobilisés en 2018 et 2019** au titre du financement des investissements 2018 et 2019 : bus au gaz (GNV) et aménagement de la station au gaz.

Côté recettes réelles de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à **15,3M€** et se décomposent de la manière suivante :

- Des ressources issues du **Versement Mobilité (VM) pour près de 12,3M€**. Pour rappel, le versement mobilité est dû par les entreprises et les administrations du territoire dont les effectifs sont supérieurs à 11 salariés. Le taux de VM voté par la collectivité et applicable en 2021 est de **1%**, taux bien inférieur à celui des territoires voisins (Territoires voisins : SMT Artois Gohelle : 1,80% en 2018/ SMT du Douaisis : 1,80% depuis 2009 / CU de Dunkerque : 1,55% depuis 2011 / CU de Lille : 2% depuis 2011). A noter que ce taux n'a pas évolué par rapport à celui de 2020.
- **De produits issus de prestations pour 1,12M€** émanant du département au titre du protocole d'accord relatif à l'exercice de la compétence du transport scolaire découlant de l'extension du périmètre de transports urbains de la Communauté Urbaine d'Arras en date du 12/07/2017.
- **De subventions de fonctionnement d'un montant de 75K€** émanant de la Région dans le cadre du financement du transport scolaire des lycéens.
- **De produits de gestion courante pour 71K€** correspondant à la compensation de l'Etat relative à la perte de ressources de VM consécutive au changement du seuil d'assujettissement de 9 à 11 salariés.
- **De produits exceptionnels** (produit de cessions, décompte journée de grève) **pour un montant de 24K€**.
- Enfin, l'excédent de ressources réelles de fonctionnement de ce budget n'étant pas suffisant pour couvrir le financement des dotations aux amortissements nettes des subventions transférables (Dépenses ordre de fonctionnement – Recettes d'ordre de fonctionnement) une **subvention du Budget Principal pour l'équilibre de la section de fonctionnement du Budget Transport a été nécessaire à hauteur de 1,7M€**. Cette subvention d'équilibre est en baisse de -13,8% par rapport à celle de 2020 (cf. supra).

III – LES DEPENSES ET LES RECETTES REELLES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET TRANSPORT

INVESTISSEMENT (en M€)			
DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
Dépenses d'équipement (20,21,23)	4,0	Excédent d'investissement reporté N-1	1,6
		Subventions d'investissement reçues	1,29
		Autres ressources (FCTVA)	0,62
Remboursement du capital de la dette	0,6	Mobilisation d'emprunt	0,0
TOTAL DEPENSES REELLES	4,5	TOTAL RECETTES REELLES	3,5

Côté dépenses réelles d'investissement :

Les dépenses réelles d'investissement se sont élevées à **4,5M€** et se répartissent entre :

- les dépenses d'équipement pour **4M€**
- et le remboursement de l'annuité en capital de la dette pour **566K€**

Côté recettes réelles d'investissement :

Ces recettes se sont élevées à **3,5M€** avec prise en compte de l'excédent d'investissement reporté de 2020 pour un montant de **1,6M€** et se répartissent entre :

- des subventions d'équipement pour **924K€** émanant de l'Etat dans le cadre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) pour l'achat des bus au gaz, les travaux d'adaptation au gaz du dépôt de bus et les garages à vélos
- des subventions d'équipement pour **318K€** de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre du TEPCV (Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte)
- des subventions d'équipement pour **51K€** émanant de la Région pour les garages à vélos
- et du **FCTVA** sur les dépenses d'équipement de N-1 éligibles : **620K€**

Au 31/12/2021, l'encours de dette sur ce budget annexe s'élève à **8,4M€**. Aucun emprunt n'a été mobilisé en 2021. L'encours de dette a donc diminué du montant de l'annuité en capital remboursé au cours de l'exercice soit **-566K€**.

	au 31/12/2020	au 31/12/2021		
	Encours de dettes au 31/12/2020 déduction faite des provisions cumulées Emprunt In Fine	annuités d'emprunt 2021 (remboursement annuité en capital)	Mobilisation emprunt 2021	Encours de dette au 31/12/2021
en M€		0,57		8,4
BUDGET TRANSPORT	8,96			

• EPARGNE BRUTE ET CAPACITE DE DESENDETTEMENT :

En 2021, l'épargne brute du Budget Transport se situe à près de **2,1M€** pour un encours de dette de **8,4M€**, soit une capacité de désendettement de **4 années**.

A noter que cette épargne brute est financée pour partie par le Budget Principal. En 2021, ce financement a atteint près de **1,7M€** correspondant à la subvention versée depuis le Budget Principal pour l'équilibre de la section de fonctionnement du Budget Transport.

PRESENTATION SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

BUDGET ASSAINISSEMENT

I – LE COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET ASSAINISSEMENT DANS SES GRANDES MASSES

DEPENSES		RECETTES		
FONCTIONNEMENT	Dépenses d'ordre	1,9	Recettes d'ordre	0,3
	Dépenses réelles	0,8	Recettes réelles	5,5
	dt 256K€ de charges courantes		dt 3,9M€ surtaxe assainissement	
	dt 279K€ de charges de personnel		dt 721K€ de PFAC et 738k€ Sub.Agence EAU	
dt 277K€ de frais financiers				
			Résultat de fonctionnement N-1	1,9
	+ 2,7	-	+ 7,7	
	=		+ 5,0	
INVESTISSEMENT	Dépenses d'ordre	0,3	Recettes d'ordre	1,92
	Résultat d'investissement N-1	0,0	Excédent de fonct. capitalisé N-1 (1068)	1,10
	Dépenses réelles équipement	5,4	Recettes réelles d'équipement	0,7
			Avances remb. Agence Eau	0,49
	Remb. Capital de la dette	1,2	Mobilisation d'emprunt	0
		+ 7,0	-	+ 4,2
	=		-2,75	
			+ 2,2	
RAR	0,9	-	0,5	
				RESULTAT après prise en compte des RAR
				1,8

En incluant les résultats reportés de N-1, il ressort :

- en fonctionnement, un excédent cumulé de **+5M€**,
- en investissement, un déficit cumulé de **-2,75M€**
- soit un résultat cumulé avant prise en compte des « restes à réaliser » de **+ 2,2M€**

Le montant des « restes à réaliser » en dépenses est de 0,9M€ et en recettes de 0,5M€, soit un solde positif de « restes à réaliser » de **399K€**.

Ces restes à réaliser feront l'objet de reports dans le cadre du Budget Primitif 2022.

Après prise en compte du solde de ces « restes à réaliser », le résultat disponible est de **+1,8M€**.

II – LES DEPENSES ET LES RECETTES REELLES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Si on exclut les écritures d'ordre en dépenses et en recettes de fonctionnement :

- Les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à **0,8M€**.
- Les recettes réelles de fonctionnement ont atteint **5,5M€** (hors résultat de fonctionnement reporté de N-1).

FONCTIONNEMENT (M€)			
DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
Charges à caractère général	0,26	Excédent de fonctionnement reporté de N-1	1,89
Charges de personnel et frais assimilés	0,28	Vente de produits fabriqués, prestations de services...	4,69
Autres charges de gestion courante	0,01	Subventions d'exploitations	0,74
Charges financières (intérêts dette)	0,28	Autres produits de gestion courante	0,04
Charges exceptionnelles et provisions	0,02	Produits exceptionnels et reprises provisions	0,01
TOTAL DEPENSES REELLES	0,84	TOTAL RECETTES REELLES	7,37

* taux d'exécution calculé sur la base du budget voté : BP + BS + DM = 89,6%

Côté dépenses réelles de fonctionnement :

En 2021, les dépenses réelles de fonctionnement ont été exécutées à 89,6% par rapport aux crédits votés (BP+BS+DM).

Le premier poste de dépenses en fonctionnement est celui des dépenses de personnel qui se sont élevées à **279K€** suivies par les charges financières (intérêts de la dette) pour un montant de **277K€**. Ces deux principaux postes de dépenses ont évolué respectivement de +6,45% et de -8,53%. Pour rappel, s'agissant des dépenses de personnel, celles-ci sont payées sur le budget principal et font l'objet d'une refacturation au budget annexe assainissement. Ainsi, sur le budget principal, cette refacturation se traduit par une recette du même montant.

Le troisième poste de dépenses est celui des charges à caractère général pour un montant de **256K€**. Ce poste regroupe notamment les taxes foncières, les taxes sur les ouvrages hydrauliques et les frais pour réaliser les contrôles de conformité.

Côté recettes réelles de fonctionnement :

Les recettes réelles de fonctionnement se répartissent entre des ventes de produits fabriqués, des subventions d'exploitation et d'autres produits.

Parmi les ventes de produits fabriqués figurent la part surtaxe assainissement revenant à la Communauté Urbaine d'Arras pour **3,9M€**, la Prime pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) pour **721K€** à la suite de raccordement effectif au réseau d'assainissement collectif et les recettes pour travaux de branchements émanant des usagers pour **66,9K€**.

Les subventions d'exploitation pour **738,5K€** correspondent quant à elles à la prime d'épuration versée par l'Agence de l'Eau.

- **UNE EPARGNE BRUTE 2021 EN PROGRESSION PAR RAPPORT A 2020**

Au 31/12/2021, l'épargne brute dégagée par le Budget Assainissement est de **4,6M€**. Celle-ci est en hausse de +1,2M€ par rapport à 2020 en raison des recettes en hausse (+1,196K€) et des dépenses stables. La hausse des recettes de fonctionnement s'explique par la hausse des produits issus de la surtaxe assainissement de +623K€ (effet volume, effet indexation), par la hausse des recettes issues de la PFAC (Prime pour le Financement de l'Assainissement Collectif) de +173K€ et par la hausse de recettes issues de la prime d'épuration de +421K€.

III – LES DEPENSES ET LES RECETTES REELLES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ASSAINISSEMENT

INVESTISSEMENT (M€)			
DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
Déficit investissement reporté N-1	0,01	Excédent de fonct. capitalisé de N-1	1,10
Dépenses d'équipement (20,21,23,4581)	5,38	Subventions d'investissement reçues, op. cpte de tiers	0,71
Remboursement du capital de la dette	1,22	Avances remboursables (Agence de l'Eau)	0,49
		Mobilisation d'emprunt	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES	6,61	TOTAL RECETTES REELLES	2,30

Côté dépenses réelles d'investissement :

Les dépenses d'investissement se sont élevées à **6,6M€** après la prise en compte du déficit d'investissement reporté de N-1 pour 11K€. Les dépenses d'équipement (20,21,23) et autres (458) se sont, quant à elles, élevées à **5,38M€**,

L'annuité du remboursement du capital de la dette s'est élevée à **1,22M€**.

Côté recettes réelles d'investissement :

Les ressources d'investissement de ce budget se répartissent entre :

- des subventions d'équipement émanant de l'Agence de l'Eau pour 707K€
- des avances remboursables à 0% consenties par l'Agence de l'Eau pour 493K€.

A noter qu'aucun emprunt bancaire n'a été mobilisé en 2021. Au 31/12/2021, l'encours de dette de ce budget s'élève à 13,7M€ soit un encours de dette en baisse de -726K€ par rapport à 2020.

en M€	au 31/12/2020	au 31/12/2021			Encours de dette au 31/12/2021
	Encours de dettes au 31/12/2020	annuités d'emprunt 2021 (remboursement annuité en capital)	Avances remboursables Agence de l'eau (prêt à 0%) au 31/12/2021	Mobilisation emprunt 2021	
BUDGET ASSAINISSEMENT	14,44	1,22	0,49		13,7

• CAPACITE DE DESENDETTEMENT

A fin 2021, la **capacité de désendettement** du Budget Assainissement atteint **3 ans**, soit en amélioration par rapport à 2020 sous l'effet principalement d'une épargne brute en hausse et d'un encours de dette en baisse.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Epargne brute (en M€)	2,1	2,4	3,4	3,2	3,2	3,4	4,6
Encours de dette (en M€)	14,2	14,6	15,2	14,2	15,1	14,4	13,7
Capacité de désendettement	6,8 ans	6,2 ans	4,4 ans	4,5 ans	4,8 ans	4,2 ans	3 ans

PRESENTATION SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

BUDGET EAU

I – LE COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET EAU DANS SES GRANDES MASSES (M€)

DEPENSES		RECETTES		
FONCTIONNEMENT	Dépenses d'ordre	0,65	Recettes d'ordre	0,06
	Dépenses réelles	0,26	Recettes réelles	1,46
	dt 71K€ de charges courantes		dt 1,046M€ surtaxe eau	
	dt 128K€ de charges de personnel		dt 182K€ location des compteurs	
	dt 66K€ de frais financiers			
			Résultat de fonctionnement N-1	1,81
	+ 0,91	-	+ 3,34	
	=		+ 2,4	
INVESTISSEMENT	Dépenses d'ordre	0,06	Recettes d'ordre	0,65
	Déficit d'investissement N-1	0,00	Excédent d'investissement reporté N-1	0,11
			Excédent de fonct. capitalisé N-1 (1068)	0,43
	Dépenses réelles équipement	1,39	Recettes réelles d'équipement	0,002
	Remb. Capital de la dette	0,15	Mobilisation d'emprunt	0,00
		+ 1,61	-	+ 1,20
	=		-0,411	
			2,017	
RAR	+ 1,21	-	+ 0,01	
RESULTAT après prise en compte des RAR			+ 0,82	

En incluant les résultats reportés de N-1, il ressort :

- en fonctionnement, un excédent cumulé de **+ 2,4M€**
- en investissement, un déficit cumulé de **-411K€**
- soit un résultat cumulé avant prise en compte des « restes à réaliser » de **+2,02M€**.

Le solde des « restes à réaliser » est de **1,2M€**. Ces restes à réaliser feront l'objet de reports dans le cadre du Budget Primitif 2022.

Après prise en compte du solde de ces « restes à réaliser », le résultat disponible est de **816K€**.

II – LES DEPENSES ET LES RECETTES REELLES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET EAU

Si on exclut les écritures d'ordre en dépenses et en recettes de fonctionnement :

- les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à **259K€**.
- les recettes réelles de fonctionnement ont atteint **1,46M€** hors excédent de la section de fonctionnement reporté de N-1 et **3,3M€** en intégrant l'excédent de fonctionnement reporté de N-1 pour **1,8M€**.

FONCTIONNEMENT (M€)			
DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
Charges à caractère général	0,07	Excédent de fonct. reporté de N-1	1,81
Charges de personnel et frais assimilés	0,13	Vente de produits fabriqués, prestations (dt surtaxe assainissement)	1,39
Charges financières (intérêts dette)	0,06	Autres produits de gestion courante	0,07
Charges exceptionnelles	0,0005	Produits exceptionnels	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES	0,26	TOTAL DEPENSES REELLES	3,27

Taux d'exécution par rapport au budget voté (BP + BS + DM) : 88,81%

Côté dépenses réelles de fonctionnement :

En 2021, les dépenses réelles de fonctionnement ont été exécutées à près de **89%** par rapport aux crédits votés (BP BS + DM). Le premier poste de dépenses en fonctionnement est celui des **charges de personnel pour 128K€** et fait l'objet d'une refacturation de la part du Budget Principal.

Les charges à caractère général s'élèvent à 67,5K€ dont 65K€ de taxes foncières.

Les charges financières se sont élevées à **62,4K€**.

Côté recettes réelles de fonctionnement :

Les recettes réelles de fonctionnement se répartissent entre des ventes de produits fabriqués et des produits de gestion courante.

Parmi les ventes de produits fabriqués figurent la **part surtaxe eau** pour la partie revenant à la Communauté Urbaine d'Arras pour **1,2M€** et la location des compteurs pour **182K€** par la Société des Eaux du Grand Arras qui exploite le service.

Les autres produits de gestion courante correspondent à des **redevances d'occupation du domaine public pour 28K€** et une **redevance pour frais de contrôle du service délégué de 44K€**.

Les recettes réelles de fonctionnement sont également composées de l'excédent de fonctionnement reporté de 2020 pour un montant de **1,8M€**.

- **UNE EPARGNE BRUTE EN LEGERE BAISSSE**

Au 31/12/2021, l'**épargne brute** dégagée par le Budget Eau est de **1,2M€ en légère hausse** par rapport à celle de 2020 du fait, essentiellement, des recettes de fonctionnement en hausse de +161K€ par rapport à 2020.

III – LES DEPENSES ET LES RECETTES REELLES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET EAU

INVESTISSEMENT (M€)			
DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
Déficit investissement reporté N-1	0,00	Excédent investissement reporté de N-1	0,11
		Excédent de fonct. capitalisé N-1 (1068)	0,43
Dépenses d'équipement (20,21,23,26,4581)	1,39	Subventions d'équipement	0,00
Remboursement du capital de la dette	0,15	Mobilisation d'emprunt	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES	1,55	TOTAL RECETTES REELLES	0,55

Côté dépenses réelles d'investissement

Les dépenses d'équipement (20,21,23) et autres (26,458) se sont élevées à **1,4M€**.

L'annuité du remboursement du capital de la dette a été de **153K€**.

Côté recettes réelles d'investissement

Les ressources d'investissement de ce budget se composent en 2021 du « 1068 » pour la couverture des « restes à réaliser » pour un montant de 434K€ et l'excédent d'investissement reporté de 2020 pour 112K€. Les subventions d'équipement se sont élevées, quant à elles, à 2K€. A noter qu'aucun emprunt n'a été mobilisé sur ce budget annexe en 2021.

Au 31/12/2021, l'encours de dette de ce budget annexe atteint **1,96M€** soit en baisse de **-153K€** par rapport à 2020, du fait du non-recours à l'emprunt au cours de l'exercice.

en M€	au 31/12/2020	au 31/12/2021		
	Encours de dettes au 31/12/2020	annuités d'emprunt 2021 (remboursement annuité en capital)	Mobilisation emprunt 2021	Encours de dette au 31/12/2021
BUDGET EAU	2,11	0,15		1,96

- **CAPACITE DE DESENDETTEMENT**

A fin 2021, la **capacité de désendettement** du Budget Eau est de **1,6 an**. Une capacité de désendettement qui s'améliore légèrement sous l'effet d'un encours de dette en baisse.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Épargne brute (en M€)	0,5	0,5	0,6	1,3	1,2	1	1,2
Encours de dette (en M€)	1,93	2,72	2,71	2,43	2,26	2,11	1,96
Capacité de désendettement	3,7 ans	5,1 ans	4,6 ans	1,9 an	1,9 an	2,1 ans	1,6 an

**PRESENTATION SYNTHETIQUE DES RESULTATS DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 et DES
OPERATIONS D'EQUIPEMENT REALISEES EN 2021**

BUDGET PRINCIPAL + BUDGETS ANNEXES

I – LES RESULTATS ET LES « RESTES A REALISER » (en M€)

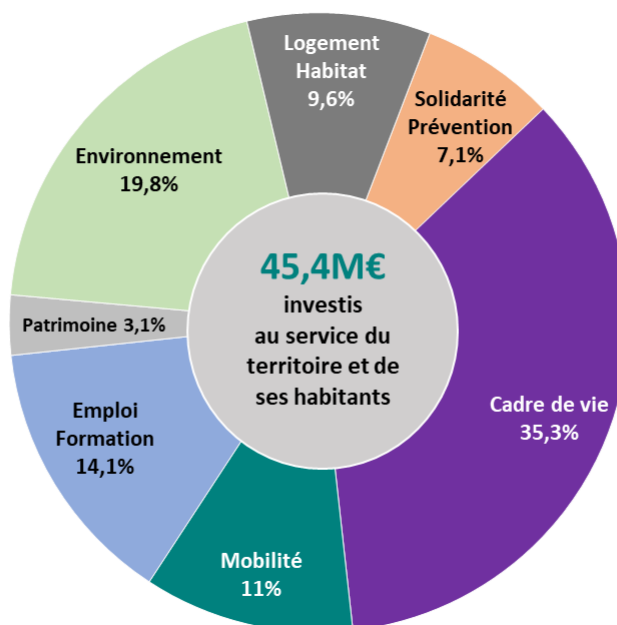
		Fonctionnement dt résultat reporté de N-1	Investissement dt solde exécution N-1	Résultat cumulé	RAR 2021	Résultat après prise compte des RAR 2021
PRINCIPAL	Dépenses	75,1	41,4		13,1	
	Recettes	127,8	31,1		1,5	
	Résultat	52,6	-10,2	42,4	11,6	30,8
ASSAINISSEMENT	Dépenses	2,7	7,0		0,9	
	Recettes	7,7	4,2		0,5	
	Résultat	5,0	-2,7	2,2	0,4	1,8
EAU	Dépenses	0,9	1,6		1,2	
	Recettes	3,3	1,2		0,0	
	Résultat	2,4	-0,4	2,0	1,2	0,8
BATIMENT	Dépenses	0,6	1,0		0,03	
	Recettes	1,2	0,9		0,0	
	Résultat	0,5	0,0	0,5	0,0	0,5
ZAC	Dépenses	22,9	29,2		1,0	
	Recettes	31,3	20,2		2,0	
	Résultat	8,4	-9,0	-0,6	-1,0	0,3
Emprises Militaires	Dépenses	0,8	2,6		0,6	
	Recettes	0,8	2,6		0,1	
	Résultat	0,0	0,0	0,0	0,5	-0,5
TRANSPORT	Dépenses	16,1	5,3		0,7	
	Recettes	16,1	6,4		0,01	
	Résultat	0,0	1,1	1,1	0,6	0,4
CENTRE BALNEO LUDIQUÉ	Dépenses	4,0	3,4		0,4	
	Recettes	4,0	3,5		0,3	
	Résultat	0,0	0,1	0,1	0,1	0,0
ORDURES MENAGERES	Dépenses	14,8				
	Recettes	14,8				
	Résultat	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
AIRE DE CAMPING-CARS	Dépenses	0,0	1,0		0,1	
	Recettes	0,0	1,0		0,1	
	Résultat	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total RAR 2021 en dépenses					18,0	
Total RAR 2021 en recettes					4,5	
Total : solde des RAR 2021					13,5	

Les résultats issus de 2021 seront repris dans le cadre du vote du budget primitif 2022, et les restes à réaliser feront également l'objet de reports au budget primitif 2022.

II – LES OPERATIONS D'EQUIPEMENT 2021 REPARTIES PAR POLITIQUES PUBLIQUES (tous budgets confondus)



Au total, ce sont **plus 45M€ de dépenses d'équipement** réalisées sur l'ensemble des budgets communautaires et **près de 10,9M€ de recettes d'équipement** (subventions) et 529K€ de produits issus de cessions de patrimoine. Ces dépenses couvrent l'ensemble des politiques publiques portées par la Communauté Urbaine d'Arras et se répartissent de la manière suivante :



FAVORISER L'EMPLOI, LE TOURISME et LA FORMATION

6,4 M€



En M€	Dépenses	Recettes
ACTIONS TOURISTIQUES	1,05	0,38
AGENCEMENT BATIMENTS, MAB, URMA...	0,06	0,00
AIDES A LA CREATION EMPLOIS AGRICULTURE CIRCUITS COURTS ECO SOCIALE ET SOLIDAIRE	0,33	0,26
BATIMENTS A VOCATION ECONOMIQUE	0,99	0,00
DEVELOPPER LE NUMERIQUE	0,54	0,00
FORMATION RECHERCHE (CESI, ADRIANOR...)	0,75	0,16
PARCS D'ACTIVITES ET RESERVES FONCIERES	2,67	1,72

Parmi les principales dépenses réalisées au titre de cette politique publique figurent :

- Des dépenses réalisées pour les parcs d'activités en faveur de l'implantation d'entreprises et de la création d'emplois (Actiparc : 2,3M€, Val de Scarpe II : 157K€, zone d'activité de Thélus : 74K€ ...). A noter que des recettes de cession de terrain (Artoipole II, Thélus, Actiparc) ont été perçues pour un montant de 1,7M€.
- Des dépenses en lien avec le tourisme et en particulier les dépenses inhérentes aux travaux relatifs à la réalisation de l'aire de camping-cars (954K€).
- Des dépenses correspondant à la fin des travaux relatifs à la construction du bâtiment d'enseignement sur le site du CESI destiné à devenir une plateforme pour les transitions numériques et énergétiques des entreprises (728K€). A noter qu'en 2021, une subvention d'un montant de 159K€ a été perçue de la Région dans le cadre de la PRADET.
- Des dépenses en lien avec les bâtiments à vocation économique et en particulier l'acquisition du bâtiment INRAE (Institut National de Recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement) pour 954K€.
- Des dépenses en lien avec le développement du numérique pour 539K€.
- Des dépenses en lien avec les aides à l'immobilier d'entreprise pour 329K€.

SOUTENIR LE LOGEMENT ET L'HABITAT

4,1 M€



En M€	Dépenses	Recettes
4AJ FJT NOBEL	0,02	0,00
AIDES AU LOGEMENT LOCATIF SOCIAL	1,21	0,48
AMENAGEMENT RUE RAOUL BRIQUET	0,12	0,00
ELABORATION DU PLU	0,07	0,00
PLAN D'AMENAGEMENT D'ENSEMBLE	0,00	0,00
RECONQUETE DENTS CREUSES	0,06	0,00
RENOUVELLEMENT URBAIN	0,58	0,00
SOUTIEN A L'HABITAT PRIVE	2,05	1,59
ZONE LOGEMENT RUE BROUSSAIS DAINVILLE	0,23	0,23

Parmi les dépenses réalisées au titre de cette politique publique figurent :

- Le soutien à l'habitat privé pour un montant de 2,1M€ (ANAH, aides CUA à l'accédant).
- Les aides au logement locatif social pour un montant de 1,2M€.
- Les aides en lien avec le renouvellement urbain pour 575K€.
- Une avance remboursable consentie à Territoires 62 dans le cadre de l'aménagement de la zone de logement « Broussais » à Dainville

DEVELOPPER LA MOBILITE

5 M€



En M€	Dépenses	Recettes
AMENAGEMENTS, POLE MULTIMODAL STE CLAIRE	0,34	0,24
BILLETIQUE, SAEIV, VIDEO SURVEILLANCE ARTIS	0,80	0,00
MATERIEL DE TRANSPORT	2,84	0,67
POLE MULTIMODAL - GARE ARRAS	0,09	0,00
SCHEMA VELO, GARAGES A VELOS	0,92	0,93

Au titre de la politique publique visant à développer la mobilité, parmi les dépenses réalisées :

- Plus de 2,8M€ ont été réalisés dans du matériel de transport visant la poursuite du renouvellement de la flotte de bus pour le transport des voyageurs vers une motorisation de type Gaz Naturel pour Véhicules (GNV). En 2021, 4 bus standards GNV et 2 bus articulés GNV ont été acquis, ainsi que 93 vélos électriques. Dans ce cadre, la CUA a pu bénéficier de subvention de l'Etat – au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) sur le volet transition énergétique – pour un montant perçu en 2021 de 671K€ pour les bus et pour l'aménagement du dépôt de bus au gaz.
- Près de 739K€ auront été réalisés sur le schéma vélo et 181K€ pour une étude urbaine. 925K€ de subventions auront été perçues en 2021 (DSIL, TEPCV, Région)
- Près de 804K€ auront été réalisés au titre de la billettique (619K€) et au titre de la vidéoprotection du dépôt de bus (185K€).

AMELIORER LE CADRE DE VIE

16 M€



En M€	Dépenses	Recettes
BASE NAUTIQUE, BASSIN D'EAUX PLATES	0,76	0,40
CANAL ST MICHEL ECLUSES PASSERELLE	1,37	0,50
CENTRE AQUALUDIQUE	0,14	0,00
CITADELLE	2,10	0,57
CITE NATURE	0,05	0,00
DEMENAGEMENT ECOLE DU CIRQUE	0,66	0,00
PLAN BOISEMENT (MERYL FIBER...) SENTIERS RANDONNEES	0,26	0,00
VAL DE SCARPE	2,30	0,37
VOIRIE	8,40	0,88

Au titre de la politique visant à améliorer le cadre de vie, parmi les dépenses :

- 8,4M€ auront été réalisés en 2021 au titre de l'entretien des voiries communautaires.
- 2,3M€ de travaux ont été réalisés au niveau du Val de Scarpe avec notamment l'aménagement du parc du Burien.
- Plus de 2,1M€ ont été réalisés au niveau de la Citadelle (réfection des remparts, voirie et réseaux...)
- Près de 1,4M€ réalisés au niveau de l'écluse/passarelle du canal Saint Michel.
- Plus de 756K€ de travaux réalisés pour la nouvelle base nautique.
- Près de 663K€ pour aménager le terrain devant accueillir le déménagement de l'école du cirque.

ACCOMPAGNER LA SOLIDARITE ET RENFORCER LA PREVENTION

3,2 M€



En M€	Dépenses	Recettes
ACTIONS POUR LA SANTE	0,02	0,00
AIDES AUX PERSONNES EN DIFFICULTE	0,23	0,00
CIMETIERES CREMATORIUM	0,09	0,00
FONDS DE CONCOURS EXCEPTIONNELS, PLAN DE RELANCE	0,01	0,00
FONDS DE CONCOURS SOUTIEN AUX COMMUNES	0,42	0,00
FOURRIERE / REFUGE	0,05	0,00
GENS DU VOYAGE	0,44	0,00
MUTUALISATION, PLATEFORME SERVICES	0,03	0,00
PISCINES COMMUNAUTAIRES	0,00	0,00
PROJET INSERRE	0,03	0,00
SPORTS, SALLES DE SPORTS	1,87	0,00
SECURITE ET VIDEO PROTECTION	0,02	0,01

Au titre de la politique publique visant à accompagner la solidarité et renforcer la prévention, les principales dépenses de 2021 ont été les suivantes :

- Pour près de 1,9M€ l'entretien des salles de sport et en particulier la rénovation énergétique de la salle de sport G. Mollet (1,7M€).
- Pour plus de 480K€ les fonds de concours versés aux communes dont le fonds de concours exceptionnels « plan de relance ».
- Pour près de 442K€ les aires dédiées aux gens du voyage dont l'aire de grand passage de Monchy-Le-Preux.
- Pour près de 233K€ les aides aux personnes en difficulté dont 207K€ au titre de la maison Nénuphar

PROTEGER L'ENVIRONNEMENT

9 M€



En M€	Dépenses	Recettes
ASSAINISSEMENT	1,70	0,70
ASSAINISSEMENT RURAL	3,69	0,01
EAU	1,39	0,00
FONDS DE CONCOURS TRANSITION ENERGETIQUE	0,30	0,00
GESTION DES EAUX PLUVIALES	0,21	0,00
MISE EN OEUVRE DU SAGE SCARPE AMONT	0,53	0,00
PLAN CLIMAT, TRANSITION ENERGETIQUE	0,35	0,51
POTEAUX ET BOUCHES D'INCENDIE	0,66	0,00
PREVENTION DES RISQUES	0,17	0,24

Au titre de la politique publique visant à protéger l'environnement, les dépenses 2021 ont concerné :

- Pour près de 5,4M€ les travaux relatifs à l'assainissement dont le bassin de stockage de Vaudry Fontaine à Saint Laurent Blangy, les travaux sur les collecteurs,
- Pour près de 1,4M€ les travaux relatifs à la ressource en eau dont les travaux sur les conduites d'eau et les réservoirs.
- Pour 657K€ les travaux concernant les poteaux et bouches d'incendie.
- Pour 535K€ la mise en œuvre du Sage Scarpe Amont (DIG Scarpe).
- Pour 349K€ les opérations en lien avec le Plan Climat et la transition énergétique (Subvention pour l'acquisition de vélos à assistance électrique, les travaux de performance énergétique...)
- Pour 297K€ les fonds de concours aux communes au titre de la transition énergétique
- Pour 213K€ de travaux en lien avec la gestion des eaux pluviales.

PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE

1,4 M€



En M€	Dépenses	Recettes
BATIMENTS COMMUNAUTAIRES	0,76	0,00
MATERIEL, MOBILIER	0,58	0,00
VEHICULES DE SERVICES	0,08	0,00

Au titre des dépenses relatives au patrimoine communautaire figurent notamment :

- Pour 763K€ de dépenses de gros entretien des bâtiments communautaires dont 575K€ pour les travaux réalisés sur le bâtiment 4 de l'Ordinaire
- Pour 575K€ de dépenses en lien avec de l'acquisition de matériel et de mobilier (informatique, mobilier...)

ZOOM SUR LES DEPENSES EXCEPTIONNELLES REALISEES EN 2021 (coût net 2021)

EN LIEN AVEC LA CRISE SANITAIRE DE LA COVID-19.

En 2021, la Communauté Urbaine d'Arras a supporté, comme en 2020, un certain nombre de dépenses exceptionnelles en lien avec la poursuite de la crise sanitaire de la COVID-19.

Pour rappel, en 2020, le bilan de ces dépenses exceptionnelles a atteint un coût net de 2,41M€.

Comme en 2020, ces dépenses exceptionnelles 2021 peuvent se classer en plusieurs catégories :

- Les dépenses exceptionnelles à destination du tissu économique local
- Les dépenses exceptionnelles d'ordre sanitaire et prestations diverses
- Les dépenses en lien avec les pertes d'exploitation des services publics locaux gérés en DSP (Délégation des Services Publics)

Par ailleurs, du fait de la crise sanitaire, un certain nombre de dépenses prévues dans le cadre du budget 2021 n'a pu être réalisé au regard notamment de la non-tenue de certaines manifestations. Cette quatrième nature de « non-dépenses » vient donc en déduction du bilan financier COVID-19 sur l'exercice 2021.

Ainsi en 2021, les dépenses nettes exceptionnelles en lien avec la crise sanitaire se sont élevées à 1,24M€ et se répartissent de la manière suivante :

en K€	DEPENSES 2021	RECETTES 2021	COUT NET
Les dépenses nettes exceptionnelles à destination du tissu économique local	1 162,18	138,40	1 023,78
Les dépenses nettes exceptionnelles d'ordre sanitaire et prestations diverses	462,65		462,65
Les dépenses nettes exceptionnelles liées au Centre de Vaccination	364,00	72,00	292,00
Les dépenses exceptionnelles en lien avec les pertes d'exploitation sur les DSP	368,94	454,53	-85,59
Les non dépenses nettes du fait de l'annulation d'un certain nombre de manifestations	-315,00		-315,00
Les subventions non versées en raison de l'annulation de manifestations ou évènements	-134,58		-134,58
Total	1 908,19	664,93	1 243,26

Coût net 2021 COVID-19

1,24M€

Coût net exceptionnel à destination du tissu économique local : près de 1,02M€

Ce coût net exceptionnel comprend notamment :

- Les aides à destination des petites et très petites entreprises (y compris les petites entreprises agricoles) impactées par la crise sanitaire et mises en œuvre par la Communauté Urbaine d'Arras dans le cadre des nouveaux plans de secours qu'elle a mis en œuvre sur 2021 pour 986K€. Au total, 655 aides auront été versées pour soutenir les entreprises du territoire au cours de l'exercice 2021.
- L'impact financier pour 151K€ du dégrevement exceptionnel de CFE octroyé par délibération de la Communauté urbaine d'Arras en date du 30 juillet 2020 au bénéfice des entreprises du secteur touristique « élargi » les plus impactés par la crise sanitaire. Ces entreprises ont pu bénéficier d'un dégrevement de 2/3 de leur CFE en 2020.

Coût net exceptionnel d'ordre sanitaire : près de 855K€

Ce coût net exceptionnel comprend :

- Pour 463K€ net les dépenses sanitaires (hors la tenue du centre de vaccination) : Ces dépenses sanitaires comprennent l'achat de masques et de matériels de protection, le nettoyage renforcé des locaux communautaires, l'achat de matériel informatique (télétravail,...), les prestations pour l'organisation des Conseils Communautaires délocalisés dans la salle de sport Ph. Rapeneau...
- Pour 364K€ les dépenses réaltives à la tenue du centre de vaccination à la fois au niveau d'Artois Expo et ensuite au niveau de la salle de sport Ph. Rapeneau. A noter que la CUA a bénéficié en 2021 d'une subvention en provenance de l'ARS pour certaines dépenses engagées au titre de la tenue de ce centre de vaccination. A ce jour, le reste à charge pour la collectivité s'élève à 292K€.

Les non-dépenses du fait de l'annulation de certaines manifestations : près de -450K€

Ces non-dépenses concernent :

- Pour -315K€ l'annulation du Main Square Festival dans sa forme traditionnelle. Une formule adaptée à la situation sanitaire a été proposée pour un coût inférieur aux crédits prévus au BP 2021 : le « Main Square Festival en Balade ».
- Pour -134K€ l'annulation de certaines manifestations locales pour lesquelles la subvention qui avait été votée par la collectivité n'a pas été versée soit en totalité ou partiellement (Fête des Niafs, le son et lumière « Souvenirs d'un Grand Duc, de Tour en Tour », Souvenirs d'Artois, Sprint Club, Artois Culture Nature ...).

Depuis 2020, la Communauté Urbaine d'Arras aura supporté un total de 3,65M€ de dépenses nettes exceptionnelles en lien direct avec la crise sanitaire de la COVID-19.